

VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

91240 ESSONNE

CANTON DE BRETAGNE-SUR-ORGE

01.69.80.29.29

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

DÉCISION N° 2023 - 228

Objet : Contrat de location saisonnière avec la société LEBLANC ILLUMINATIONS pour la location des décors et illuminations de fin d'année

Le Maire de Saint-Michel-sur-Orge,

VU la délibération du Conseil municipal n°2020-085 en date du 23 mai 2020, relative à la délégation d'attributions au Maire en application de l'article L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article R. 2122-8 du Code de la commande publique relatif aux marchés passés sans publicité ni mise en concurrence en raison de leur montant,

VU la proposition de la société LEBLANC ILLUMINATIONS,

CONSIDERANT que la municipalité souhaite mettre en lumière plusieurs places et rues de la commune,

DECIDE de conclure un contrat de location saisonnière des décors et illuminations de fin d'année avec la société LEBLANC ILLUMINATIONS, domiciliée 6/8 rue Michaël Faraday au Mans (72000).

DIT que ce contrat est conclu à prix global et forfaitaire pour un montant de 15 865,66€ HT soit 19 038,79€ TTC.

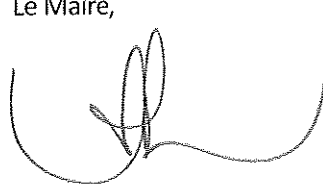
DIT que ce contrat est conclu à compter de sa notification jusqu'à la reprise des décors et illuminations par la société.

DIT que cette dépense est prévue au budget communal 2023.

Fait à Saint-Michel-sur-Orge, le

12 SEP. 2023

Le Maire,



Sophie RIGALT

Publication en ligne le

13 SEP. 2023

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.